

<https://www.zurbains.com/societe/immobilier/a-paris-sans-plafonnement-les-loyers-ont-augmente-de-1-7-en-2018.html>



A Paris, sans plafonnement, les loyers ont augmenté de 1,7% en 2018

- Société - Immobilier -



Date de mise en ligne : mardi 23 juillet 2019

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

A Paris, sans plafonnement, les loyers ont augmenté de 1,7% en 2018

La "hausse des loyers des logements privés légèrement supérieure à l'inflation en 2018 dans l'ensemble de l'agglomération parisienne", a résumé l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap), dans un communiqué.

Selon l'organisme, officiellement chargé par les autorités d'évaluer le marché locatif privé à Paris et ses environs, les loyers des logements non meublés -l'Olap n'évalue pas les meublés- ont augmenté de 1,7% à Paris même et de 1,5% sur l'ensemble de l'agglomération. Ces hausses sont un peu plus marquées qu'annoncé dans de premières estimations début juin.

A Paris, l'année 2018 s'est écoulée sans plafonnement des loyers, une mesure appliquée par la ville depuis 2015 mais annulée en justice en 2017. La municipalité l'a rétablie au 1er juillet dans le cadre d'une nouvelle loi votée l'an dernier sur le logement, celle-ci assouplissant les conditions d'application de la mesure.

Les chiffres sur l'évolution générale des loyers privés sont toutefois à lire avec précaution car ils comprennent les renouvellements de baux aux locataires existants, pour lesquels les hausses sont très encadrées.

Plus parlant quant à l'état du marché, le "saut à la relocation", l'évolution du loyer à l'arrivée d'un nouveau locataire, était, lui, de 4,1% à Paris et de 3,6% sur l'ensemble de l'agglomération, des chiffres là encore supérieurs aux estimations de juin.

Là encore, toutefois, ces évolutions sont limitées par l'existence depuis plusieurs années d'un encadrement par décret de l'ensemble des hausses de loyers : bien distinct du plafonnement, qui fixe un maximum donné par zone, il n'a lui jamais été interrompu.

Evoquant le "contexte de poursuite de la bonne santé de l'économie francilienne", l'Olap souligne que la hausse des loyers est ainsi inférieure à la flambée du tournant des années 2010, quand le saut à la relocation avait dépassé les 10%.

Post-scriptum :

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>